



Bulletin iGAAP in Focus

Présentation d'informations sur la durabilité

Le TNFD publie la version définitive de ses recommandations sur la gestion et la présentation des risques liés à la nature

Table des matières

Contexte

Principes fondamentaux pour comprendre la nature et les entreprises

Recommandations sur la présentation d'informations

Indications supplémentaires

Prochaines étapes

Plus d'information

Ce numéro du bulletin *iGAAP in Focus* résume les recommandations définitives sur la gestion et la présentation des risques liés à la nature (version 1.0) (« les recommandations ») publiées par le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) en septembre 2023.

- Le 18 septembre 2023, le TNFD a publié sa version définitive des recommandations sur la gestion et la présentation des risques liés à la nature (version 1.0).
- Ces recommandations visent à aider les entreprises à évaluer, gérer et présenter les incidences, les relations de dépendance ainsi que les possibilités et les risques liés à la nature.
- Le TNFD s'est inspiré des quatre piliers définis par le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD), soit la gouvernance, la stratégie, la gestion des incidences et des risques ainsi que les indicateurs et les cibles s'y rapportant, pour définir un ensemble d'informations qu'il recommande de présenter.
- Il a ensuite formulé des recommandations plus précises en définissant quatre éléments fondamentaux pour chacun de ces piliers, à savoir les relations de dépendance, les incidences, les possibilités et les risques liés à la nature.
- Les recommandations du TNFD sont accompagnées d'indications fondées sur l'approche LEAP destinée à aider les organisations à évaluer et à gérer les enjeux liés à la nature ainsi qu'à définir les informations à présenter relativement à celle-ci. Cette approche se décline en quatre phases (précédées d'une évaluation initiale des priorités d'une organisation) : **Localiser, Évaluer, Analyser et Préparer**.
- En outre, le TNFD a publié des documents de travail en vue d'une consultation sur [l'approche proposée à l'égard des chaînes de valeur](#) (dont la période de commentaires prend fin le 30 novembre 2023) et [les mesures sur la présentation des informations sectorielles](#) (dont la période de commentaires prend fin le 29 février 2024). Il prépare également des directives à l'intention d'un éventail de secteurs ayant une incidence considérable sur la nature ainsi que des relations de dépendance importantes avec celle-ci dont la publication est prévue avant la tenue de la COP28.

Pour un complément d'information, veuillez consulter les sites web suivants :

www.iasplus.com

www.deloitte.com

Contexte

Le Groupe de travail sur la préparation d'informations financières relatives à la nature (TNFD) a été mis sur pied en 2021. Sa mission est d'élaborer et de fournir un cadre de gestion et de présentation des risques permettant aux organisations de déclarer les risques liés à la nature et d'agir en fonction de leur évolution, et ce afin de détourner les flux financiers mondiaux des activités négatives pour la nature en vue de les réorienter vers des activités positives pour la nature. Le TNFD est une initiative mondiale, pilotée par le marché, ancrée dans la science et soutenue par les gouvernements dont l'objectif est d'aider les organisations, y compris les institutions financières, à intégrer les enjeux liés à la nature dans leur processus décisionnel. Ce groupe est composé de 40 hauts dirigeants issus de différentes entreprises et institutions financières à l'échelle mondiale représentant plus de 20 billions en actifs sous gestion, qui exercent des activités et possèdent des chaînes de valeur dans plus de 180 pays. Le TNFD s'appuie sur le [Forum du TNFD](#), réseau mondial rassemblant plus de 1 200 organisations dont les membres façonnent le développement du cadre du TNFD grâce à leurs connaissances et leur expertise.

À l'image du TCFD, le TNFD a élaboré un cadre mondial pour la gestion et la présentation des risques plutôt qu'une norme.

Ses recommandations s'inspirent donc de celles du TCFD, du Climate Disclosure Standards Board (qui fait désormais partie de l'IFRS Foundation), de la Global Reporting Initiative (GRI) ainsi que des [Normes européennes d'information sur la durabilité](#) (ESRS). Les travaux du TNFD visent à contribuer aux récents développements dans le domaine de la normalisation en ce qui concerne les enjeux liés à la nature.

Observation

Dans le cadre de sa [première consultation sur les priorités de son programme de travail](#), l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a demandé aux parties prenantes de se prononcer sur l'ajout d'un projet de recherche sur la biodiversité ainsi que les écosystèmes et les services s'y rapportant.

En fonction de la rétroaction reçue au sujet du lien entre le climat et la nature, l'ISSB envisagera d'apporter d'autres améliorations à la norme IFRS S2 *Informations à fournir sur les changements climatiques* en guise de complément, notamment en ce qui concerne le rôle joué par les écosystèmes naturels et les aspects liés au capital humain dans la transition vers une stratégie de résilience climatique.

Fidèle à son approche, qui vise à s'inspirer des travaux réalisés dans le cadre d'initiatives pilotées par le marché et fondées sur les meilleures pratiques actuellement en vigueur, l'ISSB tiendra compte des travaux du TNFD ainsi que d'autres normes et exigences en matière de présentation de l'information sur la nature jugées utiles pour répondre aux besoins des investisseurs.

Principes fondamentaux pour comprendre la nature et les entreprises

Comprendre la nature

Par nature, on entend le milieu naturel, et plus particulièrement la diversité des organismes vivants, dont les hommes, et leurs interactions les uns avec les autres ainsi qu'avec leur environnement.

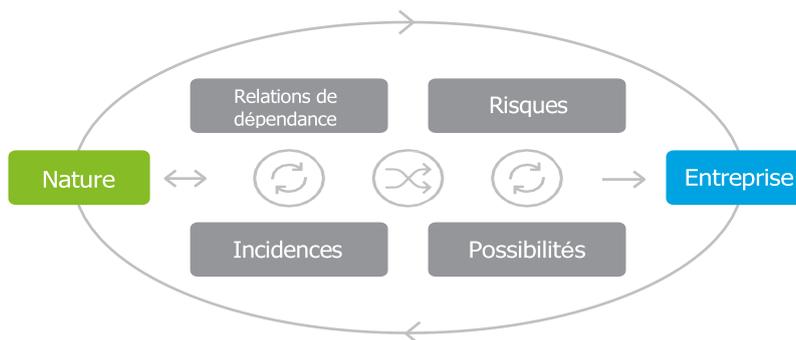
Selon le TNFD, la nature se compose de quatre domaines : la terre, l'océan, l'eau douce et l'atmosphère. Il s'agit là de composantes essentielles du milieu naturel qui diffèrent de manière fondamentale tant au niveau de leur organisation que de leur fonction. Ces quatre domaines sont le point d'entrée pour comprendre la dépendance des organisations et des personnes vis-à-vis de la nature et leur incidence sur celle-ci.

La biodiversité s'entend de tout organisme vivant provenant de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres et marins, d'autres écosystèmes aquatiques ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie, et inclut la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes.

Enjeux liés à la nature

Les organisations entretiennent des relations de dépendance avec la nature et ont des incidences sur celle-ci. De ces deux éléments découlent des risques et des possibilités. Le TNFD catégorise ces quatre concepts comme des enjeux liés à la nature. Les voici :

Relations de dépendance – d'une organisation sur la nature	Relations de dépendance : aspects d'actifs environnementaux ou de services écosystémiques dont une organisation dépend pour fonctionner.
Incidences – causées par l'organisation ou auxquelles l'organisation a contribué	Incidences : changements de l'état du milieu naturel (sur le plan de la qualité ou de la quantité) pouvant donner lieu à l'altération de la capacité de ce milieu naturel à assurer des fonctions sociales et économiques. Ces incidences peuvent être positives ou négatives.
Risques – auxquels l'organisation est exposée en raison de ses relations de dépendance et des incidences qu'elle a	Risques liés à la nature : menaces qui pèsent sur une organisation découlant de ses propres relations de dépendance et incidences liées à la nature ainsi que de celles de la société dans son ensemble. Par risques liés à la nature, on entend les risques physiques, transitionnels et systémiques.
Possibilités – pour l'organisation qui a une incidence positive sur la nature ou qui permet d'atténuer une incidence négative	Possibilités liées à la nature : activités qui permettent d'arriver à un résultat positif tant pour les organisations que pour la nature grâce à une incidence positive ou à l'atténuation d'incidences négatives sur la nature. On divise les possibilités liées à la nature en deux catégories, celles qui se rapportent à la performance de l'entreprise (c.-à-d. marchés, flux des capitaux et financement, efficacité des ressources, produits et services et capital lié à la réputation) et celles qui se rapportent au rendement en matière de durabilité (c.-à-d. utilisation durable des ressources naturelles, protection des écosystèmes, remise en état et régénération). Ces deux catégories ne sont pas mutuellement exclusives.



Il est essentiel d'évaluer les relations de dépendance ainsi que les incidences sur la nature pour évaluer les possibilités et les risques qui se présentent à l'organisation. Les informations présentées doivent porter sur les quatre types d'enjeux liés à la nature ainsi que sur les solutions choisies par l'organisation pour y faire face.

Observation

Le TNFD définit les risques physiques (y compris aigus et chroniques) et transitionnels selon les définitions adoptées par le TCFD. En revanche, il introduit la notion de risques systémiques et définit ceux-ci comme des risques auxquels une organisation est exposée à la suite de l'effondrement d'un système naturel dans son ensemble plutôt que de parties individuelles de ce système. Ces risques sont caractérisés par de modestes points de non-retour qui, ensemble, donnent lieu à des échecs à grande échelle en provoquant un effet boule de neige et empêchant le système de retrouver son équilibre.

Évaluation des possibilités et des risques liés à la nature : l'approche LEAP

Le TNFD a élaboré une approche intégrée appelée LEAP pour permettre aux organisations d'évaluer de manière intégrée leur gestion des risques liés à la nature. Cette approche comprend quatre étapes (précédées par une évaluation initiale des priorités de l'organisation) :

- Localiser l'interface avec la nature.
- Évaluer les relations de dépendance et les incidences.
- Analyser les risques et les possibilités.
- Préparer la réponse et en rendre compte.

Une étape supplémentaire consistant « à revoir et à répéter » est prévue à la suite de quatre premières.

Observation

Les normes ESRS S2 *Pollution*, S3 *Ressources aquatiques et marines*, S4 *Biodiversité et écosystèmes* et S5 *Utilisation des ressources et économie circulaire* renvoient à l'approche LEAP en affirmant que l'évaluation de l'importance relative conformément aux dispositions de ces normes peut être effectuée en tenant compte des trois premières étapes de cette approche.

Répercussions financières

Les possibilités et les risques liés à la nature entraînent des répercussions financières au sein d'une organisation en ce qui a trait aux aspects suivants :

- Produits, charges et dépenses d'investissement;
- Accès au capital et coût de celui-ci (p. ex., en raison de l'incidence sur le risque de crédit ou les primes d'assurance);
- Valeurs comptables des actifs et des passifs au bilan.

Ces répercussions peuvent avoir une incidence positive ou négative sur le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque lié à la responsabilité, le risque lié à la réputation et le risque stratégique.

Recommandations sur la présentation d'informations

Aperçu

Les informations que le TNFD recommande de présenter visent à :

- répondre aux besoins en matière d'information d'un vaste éventail d'entreprises situées dans différents territoires et issues de divers secteurs tout en leur permettant d'adopter différentes approches pour établir le seuil d'importance relative;
- rehausser la qualité des informations à l'appui de la stratégie à adopter à l'égard de la gestion des risques au niveau du conseil et de la direction afin d'améliorer, en fin de compte, l'attribution des capitaux et la prise de décision en matière d'évaluation des actifs par les dirigeants;
- contribuer à une prise de décision plus éclairée par les institutions financières en matière de placements, de crédit et de souscription d'assurance;
- favoriser une compréhension plus approfondie de la présence de possibilités et de risques liés à la nature grâce à des observations judicieuses sur les relations de dépendance et les incidences.

Fondements conceptuels pour la présentation d'informations

Les recommandations du TNFD sont fondées sur quatre principes étroitement liés :

- Favoriser l'étendue et le degré de précision des informations présentées au fil du temps conformément aux dispositions des normes de l'ISSB qui servent de base mondiale pour la présentation d'informations en matière de durabilité ainsi que des cibles et des objectifs mondiaux définis dans le [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal](#).
- Se fonder sur le principe de l'importance relative comme base pour la présentation de l'information.
- Reconnaître diverses approches permettant d'établir l'importance relative.
- Identifier et évaluer de manière exhaustive les enjeux liés à la nature.

Exigences générales

Les recommandations du TNFD contiennent six exigences générales applicables aux informations qui seront préparées à l'aide de son cadre.

L'application de l'importance relative

Les organisations doivent présenter des informations significatives au sujet de leurs relations de dépendance, incidences, possibilités et risques liés à la nature. Chaque organisation devrait appliquer le même seuil d'importance relative pour l'ensemble des informations qu'elle envisage de présenter sur les enjeux liés à la nature en se reportant aux normes et aux cadres définis à l'intention des mêmes utilisateurs que ceux auxquels sont destinées les informations relatives à la nature qu'elle présente.

Observation

Les utilisateurs dont il est question dans les recommandations comprennent les fournisseurs de capitaux, les autorités de réglementation, les peuples autochtones, les collectivités locales et d'autres parties prenantes définies comme personnes étant concernées directement ou indirectement par un projet et celles qui pourraient avoir un intérêt à l'égard d'un projet ou la capacité d'en influencer le résultat de manière positive ou négative.

Les organisations doivent se fonder sur la méthode réglementaire employée dans leur territoire pour définir l'importance relative.

En l'absence de telles indications, le TNFD recommande aux organisations de procéder comme suit :

- Fournir des informations importantes suffisantes pour répondre, à la base, aux besoins des fournisseurs de capitaux conformément aux exigences de l'ISSB et du TCFD, en s'assurant de présenter des renseignements sur la gestion des risques et la manière dont les relations de dépendance et les incidences dans ce domaine créent des possibilités et présentent des risques pour l'avenir d'une organisation.
- Si elles doivent ou peuvent le faire, fournir des informations importantes suffisantes pour répondre aux besoins des parties prenantes en adoptant une approche plus large en ce qui concerne l'importance relative qui tient compte non seulement [des normes de base mondiales de l'ISSB en matière de durabilité](#), mais également de l'approche utilisée en ce sens par la GRI.

Pour démontrer un degré suffisant de clarté et de transparence aux utilisateurs principaux des rapports financiers à usage général et à d'autres parties prenantes, l'organisation doit clairement définir sa démarche en ce qui concerne la détermination du seuil d'importance relative.

Étendue des informations présentées

L'organisation doit décrire l'étendue des informations présentées liées à la nature, notamment :

- La mesure dans laquelle elle présentera des informations au sujet des activités et des actifs compris dans ses activités directes ainsi que de ses chaînes de valeur en amont et en aval. Dans le cas des institutions financières, l'analyse de la chaîne de valeur en aval doit comprendre les activités et les actifs financés et facilités ainsi que ceux liés aux placements et à l'assurance;
- Le processus suivi pour déterminer l'étendue des éléments à évaluer et donc à présenter;
- Si certaines parties des activités directes ou des chaînes de valeur en aval ou en amont ont été exclues de l'évaluation et n'ont donc pas été présentées et pourquoi;
- Les éléments du cadre du TNFD qui ont servi pour décider des informations à présenter;
- Si un élargissement de l'étendue est prévu, notamment pour inclure la présentation de risques, de relations de dépendance et d'incidences significatifs afin de respecter la cible 15 du Global Biodiversity Framework et, le cas échéant, les informations qui seront incluses à l'avenir.

Observation

L'ISSB et les normes ESRS tiennent également compte de la chaîne de valeur d'une entité et ont donc harmonisé leurs définitions de cette notion.

Les recommandations du TNFD reprennent la définition de la norme IFRS S1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* qui définit la chaîne de valeur comme l'ensemble des interactions, des ressources et des relations liées au modèle économique de l'entité comptable et à l'environnement externe dans lequel elle exerce ses activités.

Une chaîne de valeur comprend les interactions, les ressources et les relations dont l'entité se sert et dont elle dépend pour créer ses produits ou services, de la conception à la livraison ou la prestation, en passant par la consommation et la fin de vie. Cela comprend les interactions, les ressources et les relations dans les activités de l'entité, comme les ressources humaines, les canaux d'approvisionnement, de marketing et de distribution, comme l'approvisionnement en matières premières et en services, et la vente de produits et de services, ainsi que leur livraison ou prestation ainsi que les environnements financiers, géographiques, géopolitiques et réglementaires dans lesquels l'entité exerce ses activités.

Localisation des enjeux liés à la nature

Tenir compte de l'emplacement géographique dans lequel une organisation interagit avec la nature doit faire partie intégrante de l'évaluation des enjeux liés à la nature afin de reconnaître les relations de dépendance et les incidences survenant dans des écosystèmes particuliers. Il peut arriver que plusieurs écosystèmes et emplacements soient concernés étant donné que la nature et les incidences sur celle-ci sont mobiles, notamment lorsqu'il est question d'espèces migratoires ou de propagation de polluants. Les risques auxquels l'organisation est exposée (comme les risques physiques aigus) et les possibilités qui s'offrent à elle dépendront également largement d'emplacements géographiques particuliers. Par exemple, les risques associés au prélèvement des eaux pourraient varier en fonction du degré de stress hydrique présent dans une région donnée.

Le caractère particulier de l'emplacement d'un enjeu lié à la nature explique les raisons pour lesquelles il est essentiel pour les préparateurs d'avoir en main des informations significatives permettant aux principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général et à d'autres parties prenantes de comprendre le lien entre les relations de dépendance, les incidences, les possibilités et les risques évalués.

Intégration à d'autres informations en matière de durabilité

Les informations présentées sur les enjeux liés à la nature doivent, dans la mesure du possible, être intégrées aux autres informations présentées en matière de durabilité, particulièrement aux informations sur les questions climatiques, afin de brosser un tableau complet de ces questions à l'intention des utilisateurs des informations financières.

Une organisation doit veiller à ce que tout effort d'harmonisation ou tout compromis potentiel entre les mesures qu'elle prend et les cibles à atteindre en ce qui concerne les enjeux liés au climat et à la nature soient clairement définis. Pour ce faire, elle devrait intégrer les informations sur les enjeux liés à la nature à celles qu'elle présente déjà au sujet des questions climatiques.

Horizons temporels à envisager

Une organisation doit décrire les horizons temporels à court, moyen et long terme qu'elle considère comme pertinents compte tenu des durées d'utilité de ses actifs ou de son infrastructure et du fait que les possibilités et les risques liés à la nature apparaissent habituellement à moyen et long terme.

Collaboration avec les peuples autochtones, les collectivités locales et les parties prenantes concernées

Les peuples autochtones, qui assurent la gestion de 80 % de la biodiversité qui demeure dans le monde, peuvent être des alliés précieux pour une organisation dans l'identification, l'évaluation, l'analyse et la gestion des enjeux liés à la nature grâce à leurs connaissances traditionnelles des écosystèmes planétaires. Selon le TNFD, leur rôle est particulièrement important si nous souhaitons mettre fin à la perte de milieux naturels et inverser la tendance actuelle. Il a donc inclus des indications sur la manière de collaborer de manière concrète non seulement avec les peuples autochtones, mais aussi avec les collectivités locales et les parties prenantes concernées.

Les recommandations exhortent tout particulièrement les organisations à définir leurs politiques en matière de droits de la personne et à décrire les activités collaboratives permettant d'évaluer et de gérer les relations de dépendance, les incidences, les possibilités et les risques liés à la nature en tenant compte de toutes les parties prenantes et, en priorité, les peuples autochtones, les collectivités locales et les parties prenantes concernées. Le TNFD entend par là que les organisations doivent non seulement inclure une description de ces parties prenantes, mais également la façon dont celles-ci ont été identifiées en plus de préciser que ces dernières ont bel et bien approuvé la manière dont elles sont décrites.

Recommandations sur la présentation d'informations

	Gouvernance – les processus, contrôles et procédures de gouvernance qu'une organisation utilise pour surveiller et gérer les enjeux liés à la nature	Stratégie – l'approche adoptée par une organisation pour gérer les enjeux liés à la nature	Gestion des risques et des incidences – les processus suivis par une organisation pour identifier, évaluer, prioriser et surveiller les enjeux liés à la nature	Mesures et cibles – la performance d'une organisation relativement aux enjeux liés à la nature, y compris ses progrès vers l'atteinte des cibles qu'elle a établies ou qui sont exigées par des dispositions légales et réglementaires
Objectif	Présenter la gouvernance de l'organisation concernant les relations de dépendance, les incidences ainsi que les possibilités et risques liés à la nature.	Présenter les répercussions des relations de dépendance, des incidences ainsi que des possibilités et des risques liés à la nature sur le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont significatives.	Décrire les processus suivis par l'organisation pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les relations de dépendance, les incidences ainsi que les possibilités et risques liés à la nature.	Présenter les mesures et les cibles choisies pour évaluer et gérer les relations de dépendance, les incidences ainsi que les possibilités et risques liés à la nature lorsque ceux-ci sont significatifs.
Recommandations sur la présentation d'informations	<p>A. Décrire la surveillance du conseil à l'égard des relations de dépendance, des incidences, des possibilités et des risques liés à la nature.</p> <p>B. Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des relations de dépendance, des incidences, des possibilités et des risques liés à la nature.</p> <p>C. Décrire l'incidence des politiques de l'organisation en matière de droits de la personne ainsi que des activités de collaboration qu'elle a entreprises et du rôle joué par le conseil et la direction à l'égard des peuples autochtones, des collectivités locales et d'autres parties prenantes concernées sur son évaluation des relations de dépendance, des incidences, des possibilités et des risques liés à la nature et sa réponse à ces enjeux.</p>	<p>A. Décrire les relations de dépendance, les incidences ainsi que les possibilités et risques liés à la nature que l'organisation a cernés à court, moyen et long terme.</p> <p>B. Décrire l'incidence des relations de dépendance, des incidences, des possibilités et des risques liés à la nature sur le modèle économique, la chaîne de valeur, la stratégie et la planification financière de l'organisation et sur tout plan ou analyse de transition en vigueur.</p> <p>C. Décrire la résilience de la stratégie adoptée par l'organisation relativement aux possibilités et aux risques liés à la nature en tenant compte de différents scénarios.</p> <p>D. Présenter des informations sur l'emplacement des principaux actifs et principales activités de l'organisation et, dans la mesure du possible, les chaînes de valeur en amont et en aval pour les emplacements considérés comme prioritaires.</p>	<p>A. i) Décrire les processus employés par l'organisation pour cerner, évaluer et prioriser les relations de dépendance, les incidences ainsi que les possibilités et risques liés à la nature dans ses activités directes.</p> <p>ii) Décrire les processus employés par l'organisation pour cerner, évaluer et prioriser les relations de dépendance, les incidences ainsi que les possibilités et risques liés à la nature dans les chaînes de valeur en amont et en aval.</p> <p>B. Décrire les processus employés par l'organisation pour gérer les relations de dépendance, les incidences ainsi que les possibilités et risques liés à la nature.</p> <p>C. Décrire la manière dont les processus employés par l'organisation pour cerner, évaluer et prioriser les risques liés à la nature s'intègrent, le cas échéant, au processus global de gestion des risques de l'organisation et en tiennent compte.</p>	<p>A. Présenter les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer et gérer les possibilités et les risques liés à la nature significatifs conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.</p> <p>B. Présenter les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer et gérer les relations de dépendance et les incidences liées à la nature.</p> <p>C. Décrire les cibles et les objectifs fixés par l'organisation pour gérer les relations de dépendance, les incidences ainsi que les possibilités et risques liés à la nature et sa performance par rapport à ceux-ci.</p>

Selon le TNFD, l'analyse de scénarios est un outil important qui permet aux organisations d'élaborer une stratégie de résilience et de la mettre à l'essai en tenant compte d'un éventail complexe d'incertitudes. En effet, les organisations peuvent ainsi explorer les différentes conséquences possibles découlant de la perte de milieux naturels et des changements climatiques, les façons dont les gouvernements, les marchés et la société répondront à ces changements et les répercussions de ces facteurs incertains sur leur stratégie d'affaires et leur planification financière. Le TNFD a rédigé des [directives sur l'analyse de scénarios](#) en s'inspirant des ressources publiées à ce sujet par le TCFD, dont le document intitulé [TCFD Guidance on Scenario Analysis for Non-Financial Companies](#), afin d'aider les organisations à tenir compte de manière intégrée des enjeux liés au climat et à la nature dans le cadre d'une telle analyse et à envisager la présentation d'informations intégrées à ce sujet.

Le TNFD a ainsi retenu l'ensemble des informations que le TCFD recommande aux organisations de présenter afin d'uniformiser les recommandations en matière de présentation des informations relatives au climat et à la nature.

Observation

Les recommandations sur la présentation d'informations du TNFD reprennent le libellé utilisé par l'ISSB pour décrire le contenu de la norme IFRS S1 *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* (mis à part le fait que le TNFD ajoute la gestion des incidences à la section « gestion des risques » d'IFRS S1).

Indicateurs et mesures

Pour appuyer l'adoption des recommandations par les organisations et la présentation d'informations uniformes, comparables et utiles à la prise de décision aux utilisateurs des rapports financiers, le TNFD a élaboré une série d'indicateurs et de mesures dont il recommande l'utilisation afin d'évaluer les informations à présenter.

Les indicateurs du TNFD sont définis en tant que facteurs ou variables de nature quantitative ou qualitative permettant d'évaluer la performance de manière simple et fiable. Un indicateur peut être analysé à l'aide d'une ou de plusieurs mesures. Par mesure, le TNFD entend un système ou une norme d'évaluation. Les mesures attribuées à chaque catégorie doivent correspondre aux indicateurs qui leur sont liés afin d'assurer une cohérence entre ces derniers et l'ensemble des différentes mesures.

Voici les différents types d'indicateurs et de mesures définis dans les recommandations :

Mesures liées à l'évaluation

Ces mesures sont utilisées dans le cadre d'un processus interne intégré, comme l'approche LEAP, pour cerner et évaluer les enjeux liés à la nature. La présentation de ces mesures n'est pas obligatoire.

*Mesures liées à la présentation de l'information**

Ces mesures font partie des mesures liées à l'évaluation. Elles permettent d'assurer la comparabilité entre les organisations issues d'un même secteur afin de fournir aux parties prenantes des éléments d'information judicieux au sujet des enjeux liés à la nature d'une organisation. En voici quelques exemples :

- Mesures de base qu'une organisation devrait présenter pour se conformer aux recommandations ou à l'égard desquelles elle devrait fournir une explication :
 - Mesures de base globales
 - Mesures de base sectorielles (en cours de développement, se reporter au document de travail [Discussion Paper on sector disclosure metrics](#))
- Autres mesures de base globales dont la présentation est recommandée sans être obligatoire

Les recommandations du TNFD contiennent deux annexes présentant en détail les mesures de base globales (annexe 1) et les mesures additionnelles globales (annexe 2) regroupées en fonction des facteurs de changement suivants :

- Changements climatiques
- Changements liés à l'utilisation des terres, de l'eau douce et des océans
- Pollution et élimination de la pollution
- Utilisation et pérennité des ressources
- Espèces exotiques envahissantes et autres

L'annexe 2 contient également des mesures visant les services écosystémiques

Indications supplémentaires

Le TNFD a publié un ensemble d'indications supplémentaires sur la présentation volontaire d'informations afin d'aider les organisations à cerner, évaluer, gérer et présenter leurs relations de dépendance, incidences, possibilités et risques liés à la nature. Ces indications portent sur les sujets suivants (documents en anglais) :

- [Getting started with adoption of the TNFD recommendations](#)
- [Identifying and assessing nature-related issues \(the LEAP approach\) for all sectors](#)
- [Financial institutions-specific](#) and [biome-specific](#)¹ aspects of the LEAP approach
- [Guidance for corporates on science-based targets for nature](#)
- [Scenario analysis](#) (accompagné de plusieurs modèles et ressources pour aider les organisations à animer des ateliers sur l'analyse de scénarios)
- [Engagement of Indigenous Peoples, Local Communities and affected stakeholders](#)

Prochaines étapes

Le Global Biodiversity Framework, au sujet duquel les parties se sont entendues lors de la COP15, contient la cible 15, qui rejoint les recommandations du TNFD, à savoir que les entreprises doivent surveiller et évaluer les données au sujet des risques, des relations de dépendance et des incidences sur la biodiversité et présenter à ce sujet des informations de manière transparente afin d'assurer que leurs activités, la société et la nature puissent coexister de manière harmonieuse.

Le TNFD reconnaît que ce cadre doit continuer à évoluer en fonction de l'expérience du marché, des données scientifiques sous-jacentes et des nouvelles technologies qui faciliteront l'obtention et l'analyse des données.

À l'heure actuelle, le TNFD a lancé une consultation au sujet de ses documents de travail sur l'approche proposée à l'égard des chaînes de valeur (dont la période de commentaires prend fin le 30 novembre 2023) et les mesures sur la présentation des informations sectorielles (dont la période de commentaires prend fin le 29 février 2024).

Les recommandations font également mention d'autres étapes à venir. En effet, le TNFD souhaite :

- Développer et finaliser les indications sur les secteurs et les biomes, y compris les mesures s'y rapportant;
- Encourager et favoriser les organismes de réglementation et d'autres organisations à déployer des efforts d'harmonisation entre les cadres et normes (p. ex., en appuyant les travaux de l'ISSB);
- Collaborer avec des organismes partenaires pour développer des ressources de formation afin de les mettre à la disposition des participants du marché et d'autres parties prenantes;
- Former et soutenir la communauté de pratique du TNFD pour favoriser l'apprentissage par les pairs et l'accès à la rétroaction de la part de ceux qui mettent en application ses recommandations;
- Poursuivre les travaux visant l'établissement d'un centre de données mondial sur les enjeux liés à la nature.

Plus d'information

Si vous avez des questions au sujet des recommandations du TNFD, veuillez communiquer avec votre personne-ressource habituelle de Deloitte ou avec l'une des personnes-ressources indiquées dans le présent *bulletin iGAAP in Focus*.

L'outil DART (Deloitte Accounting Research Tool) est une bibliothèque virtuelle exhaustive dans le domaine de l'information comptable et financière. [Les directives iGAAP contenues dans la bibliothèque DART](#) permettent d'accéder aux normes IFRS, avec des liens vers :

- les manuels iGAAP, des guides de référence à jour de Deloitte qui fournissent des directives sur la présentation de l'information financière selon les normes IFRS;
- un modèle d'états financiers pour les entités qui présentent leur information financière selon les normes comptables IFRS.

De plus, ces [volumes portant sur l'information en matière de durabilité](#) contiennent des orientations sur les obligations d'information et les recommandations dont les entreprises doivent tenir compte en ce qui a trait aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, lesquelles peuvent avoir une incidence déterminante sur la valeur d'une entité.

Pour envoyer une demande d'abonnement au guide iGAAP dans la bibliothèque DART, cliquez [ici](#) afin de lancer le processus et sélectionnez le bloc iGAAP. Pour obtenir plus de renseignements sur le guide iGAAP sur DART, y compris le prix des abonnements, cliquez [ici](#).

¹ Dans les recommandations du TNFD, les biomes sont définis comme des zones à échelle mondiale, généralement différenciés par les espèces végétales qui s'y trouvent par rapport à la moyenne des précipitations et des températures qui les caractérisent (p. ex., la toundra, les récifs coralliens ou la savane).

Personnes-ressources

Leader mondiale IFRS et chef de la présentation d'information par les sociétés

Veronica Poole

ifrsglobalofficeuk@deloitte.co.uk

Centres d'excellence des IFRS

Amériques		
<i>Argentine</i>	Fernando Lattuca	arifrscoe@deloitte.com
<i>Canada</i>	Karen Higgins	ifrsca@deloitte.ca
<i>Mexique</i>	Kevin Nishimura	mx_ifrs_coe@deloittemx.com
<i>États-Unis</i>	Magnus Orrell Ignacio Perez	iasplus-us@deloitte.com iasplus-us@deloitte.com
Asie-Pacifique		
<i>Australie</i>	Anna Crawford	ifrs@deloitte.com.au
<i>Chine</i>	Gordon Lee	ifrs@deloitte.com.cn
<i>Japon</i>	Kazuaki Furuuchi	ifrs@tohatsu.co.jp
<i>Singapour</i>	Lin Leng Soh	ifrs-sg@deloitte.com
Europe-Afrique		
<i>Belgique</i>	Thomas Carlier	ifrs-belgium@deloitte.com
<i>Danemark</i>	Søren Nielsen	ifrs@deloitte.dk
<i>France</i>	Laurence Rivat	ifrs@deloitte.fr
<i>Allemagne</i>	Jens Berger	ifrs@deloitte.de
<i>Italie</i>	Massimiliano Semprini	ifrs-it@deloitte.it
<i>Luxembourg</i>	Martin Flaunet	ifrs@deloitte.lu
<i>Pays-Bas</i>	Ralph Ter Hoeven	ifrs@deloitte.nl
<i>Afrique du Sud</i>	Nita Ranchod	ifrs@deloitte.co.za
<i>Espagne</i>	José Luis Daroca	ifrs@deloitte.es
<i>Suède</i>	Fredrik Walmeus	seifrs@deloitte.se
<i>Suisse</i>	Nadine Kusche	ifrsdesk@deloitte.ch
<i>Royaume-Uni</i>	Elizabeth Chrispin	deloitteifrs@deloitte.co.uk



Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL), ainsi que son réseau mondial de cabinets membres et ses entités liées. DTTL (appelé également « Deloitte mondial ») ainsi que chacun de ses cabinets membres et entités liées constituent une entité juridique distincte et indépendante, qui ne peuvent s'obliger ou se lier mutuellement à l'égard de tiers. DTTL et chacun de ses cabinets membres et de leurs entités liées sont responsables uniquement de leurs propres actes et omissions et non de ceux et celles des autres cabinets membres et entités. DTTL n'offre aucun service aux clients. Pour en apprendre davantage, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte offre des services d'audit et de certification, de fiscalité et de services juridiques, de consultation, de conseils financiers et de conseils en gestion des risques de premier plan à près de 90 % des sociétés figurant au palmarès Fortune Global 500® et à des milliers de sociétés privées. Nos professionnels produisent des résultats mesurables et durables qui contribuent à renforcer la confiance du public à l'égard des marchés financiers, qui permettent aux clients de se transformer et de prospérer, et qui ouvrent la voie vers une économie plus forte, une société plus équitable et un monde durable. Fort de ses plus de 175 années d'existence, Deloitte exerce ses activités dans plus de 150 pays et territoires. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 450 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante, voir www.deloitte.com.

Les renseignements contenus dans la présente publication sont d'ordre général. Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL), son réseau mondial de cabinets membres et leurs sociétés affiliées ne fournissent aucun conseil ou service professionnel au moyen de la présente publication. Avant de prendre des décisions ou des mesures qui peuvent avoir une incidence sur votre entreprise ou sur vos finances, vous devriez consulter un conseiller professionnel reconnu.

Aucune déclaration, garantie ou aucun engagement (explicite ou implicite) n'est donné quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans la présente publication, et ni DTTL, ni ses cabinets membres, ni leurs entités liées, ni ses employés ou agents ne peuvent être tenus responsables de toute perte ou tout dommage, quel qu'il soit, survenant directement ou indirectement en relation avec toute personne se fiant à la présente publication. DTTL et chacun de ses cabinets membres et entités liées constituent une entité juridique distincte et indépendante.

© 2023. Pour plus d'information, communiquez avec Deloitte mondial.

Conçu par Deloitte Services de création CoRe. RITM1578498